



**NATURE OCÉANE**  
40530 - LANDES

Email : [mairie@ville-labenne.fr](mailto:mairie@ville-labenne.fr)

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : [www.ville-labenne.fr](http://www.ville-labenne.fr)



**Décision du Maire : N° 24/2022**

LABENNE, le \_\_\_\_\_

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE – N°08/2022

Rénovation des sanitaires du camping municipal « Les Pins Bleus » - Nouvelle consultation

Le Maire de la Commune de LABENNE,

Le Maire de la Commune de Labenne,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 chargeant Monsieur le Maire de prendre toute décision pour la passation des marchés publics qui peuvent être passés sans formalités,

Considérant la nécessité de rénover les sanitaires du camping municipal « Les Pins Bleus »,

Vu la décision n° 23/2022 attribuant les lots 4, 6, 7, 8 et 9,

Considérant la nécessité de relancer une consultation pour les deux lots déclarés infructueux (lots 1 et 2) et les deux lots déclarés sans suite (lots 3 & 5) lors de la consultation pour la rénovation des sanitaires du camping municipal (MAPA n° 06/2022),

Vu la nouvelle consultation mise en ligne sur le site départemental de dématérialisation des Landes le 03/08/2022,

Vu le rapport d'analyse en date du 27/09/2022,

**DECIDE**

Article 1er : d'attribuer les lots suivants aux entreprises ci-dessous dénommées

<b>LOTS</b>	<b>ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>MONTANT TTC</b>
LOT 1 GROS ŒUVRE - VRD		INFRUCTUEUX	
LOT 2 CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE		INFRUCTUEUX	
LOT 3 MENUISERIES EXTERIEURES	MENISOL 2 rue des Artisans 40 230 ORX	13 303.83	15 964.60

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022



ID : 040-214001331-20221004-DECISION24\_2022-AU

LOT 5 MENUISERIES INETRIEURES	ETCHEPARE 100 Impasse du frère Gabriel 64 120 SAINT PALAIS	44 769.00	53 772.80
	<b>TOTAL</b>	<b>58 072.83</b>	<b>69 687,40</b>

Article 2 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication / notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Envoi en Sous-Préfecture

Le 05/10/2022

Et publication/notification

Le 05/10/2022



Fait à Labenne, le 4 Octobre 2022

Le Maire,

Jean Luc DELPUÉCHU

